



NOTATIONS DES CHANGEMENTS EN 2013

Le 14 décembre 2012 la Direction des Ressources et des Compétences de la Police Nationale a convié les organisations représentatives des personnels techniques de la Police Nationale à une réunion de présentation du nouveau dispositif des notations pour les Adjoints Techniques et les Ouvriers Cuisiniers de la Police Nationale à compter de 2013. Le SNAPATSI était présent.

Selon les dispositions du décret du 28/07/2010 à compter de la période de référence 2012, l'entretien professionnel est généralisé, donc obligatoire, à l'ensemble de la Fonction Publique de l'Etat.

Le SNAPATSI sans méconnaître l'obligation de la mise en place du dispositif d'évaluation des personnels techniques qui est déjà appliqué pour les personnels administratifs et techniques du Ministère de l'Intérieur sauf les Techniques et Scientifiques de la Police Nationale, a d'ores et déjà demandé que les critères relatifs à l'expérience des acquis » soient en totale corrélation avec les spécificités des emplois des personnels techniques de la police nationale.

Qu'est ce que l'entretien professionnel?

Le principe de la notation E / TB / B est supprimé.

Entretien professionnel =

Notation + Entretien évaluation + Entretien formation

il permettra d'évaluer les résultats professionnels, l'expérience professionnelle, l'évaluation des acquis, le potentiel de l'agent, les perspectives d'évolution de l'agent en terme de carrière soit l'appréciation générale sur sa valeur professionnelle de l'agent.

P
E
R
S
O
N
N
E
L
S

T
E
C
H
N
I
Q
U
E
S

Secrétaire
National
des Personnels
Techniques

Hugues THIBAUT

06.17.08.55.40

Secrétaire
National Adjoint
des Personnels
Techniques

Jérôme ROULLEY

06.24.90.72.59

20 décembre 2012

52, rue de Dunkerque - 75009 PARIS
Tél : 01 55 34 33 20 - Fax : 01 44 53 01 14
snapatsi@snapatsi.fr

<http://snapatsi.fr>



NOTATIONS DES CHANGEMENTS EN 2013 Suite...

Comment va-t-il se dérouler ?

Au moins 8 jours avant, le supérieur hiérarchique fixe une date de rendez vous pour l'entretien professionnel en remettant à l'agent une copie de l'imprimé de l'entretien professionnel ainsi que sa fiche de poste. L'entretien professionnel est l'occasion une fois dans l'année de faire le bilan et de fixer les objectifs pour l'année suivante. Il est basé sur la fiche de poste qui sera obligatoirement établie dès le premier entretien professionnel.

Quel est son importance pour l'agent ?

- Pour l'avancement : L'entretien professionnel est indispensable dans le cadre des propositions d'avancement de grade et les réductions d'ancienneté d'échelon.
- Pour la mobilité : L'entretien professionnel accompagné de la fiche de poste reconnaît et définit les compétences et les attributions de chacun.

Malgré l'enjeu en terme de déroulement de carrières pour les AT & OC le SNIPAT n'a pas dénié assister à cette réunion!
Actuellement absent à tous les niveaux en raison de sa guerre interne il n'est plus que la voix du silence auprès de l'administration!

Secrétaire
National
des Personnels
Techniques

Hugues THIBAUT

06.17.08.55.40

Secrétaire
National Adjoint
des Personnels
Techniques

Jérôme ROULLEY

06.24.90.72.59

Le SNAPATSI seule organisation syndicale à défendre actuellement l'avenir des personnels techniques de la Police Nationale sera reçu à nouveau le 10 janvier 2013 afin d'exposer ses propositions dans le cadre de l'élaboration de la fiche d'entretien professionnel.

P
E
R
S
O
N
N
E
L
S
T
E
C
H
N
I
Q
U
E
S

